



Association organisateur « Petite Fleur de Lys »

Ass.W 06100500410

410 Chem. du Parriaou. 06640 Saint JEANNET

assopetitefleurdelys@gmail.com

INSCRIPTION VIDE-GRENIERS – ATTESTATION Particulier

Dimanche 15 Mai 2016 au Parking du Mont-Gros, à LA GAUDE 06610

Le prix de l'emplacement est de 15 € pour 3 mètres

Je soussigné (e)

Nom : Prénom :

Né (e) le : A :

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone : @

N° de la pièce d'identité :

Délivrée le : Par :

N° d'immatriculation du véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Articles L310-2 du Code de commerce)
- Ne pas avoir participé à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à : le :

Signature

Ci-joint, le règlement de € pour emplacement(s) d'une longueur de 3 mètres
(Notifié si vous souhaitez plusieurs emplacements et la somme totale)

Important : Les inscriptions ne seront effectives qu'à réception des documents suivants :
Bulletin d'inscription complété, copie (recto/verso) de la CNI, justificatif de domicile, le règlement par chèque de l'emplacement ainsi que le chèque de caution de 10 € à l'ordre de l'association.

Ces documents seront joints au registre des inscriptions et transmis à la Sous-Préfecture de Grasse

Association organisateur *Petite Fleur de Lys*

410 Chem. du Parriaou. 06640 Saint JEANNET

assopetitefleurdelys@gmail.com

Ass.W 06100500410



VIDE-GRENIERS Organisation et Règlement

Horaire d'ouverture au public : 8h30 à 17h. Parking pour les visiteurs assuré (UGECAM)

Déroulement de cette journée :

Les exposants devront se présenter le jour de la manifestation entre 6h30 et 7h30. Au-delà de cette heure, ils ne pourront accéder à l'emplacement avec leur véhicule.

Après vérification de l'inscription, les placements se feront au fur et à mesure des arrivés.

Vous devrez décharger votre véhicule rapidement près de votre stand puis, aller vous stationner sur le parking prévu à cet effet.

Chaque emplacement de 15 € d'une longueur de 3 mètres ~sera signalé par des marquages au sol. Entre chaque stand, un espace est prévu pour le passage. Ces marquages devront être respectés.

L'Association ne fait aucun prêt de matériel. A chacun de prévoir se dont il a besoin (table, siège, bâche au sol, parasol...). Les stands devront être finis d'installer pour 8h.

L'association disposera d'une buvette/ snack et une tombola sera organisée dans la matinée.

Règlement :

Les inscriptions et le paiement des emplacements devront nous être envoyés (à l'adresse de l'association) et devront nous parvenir pour la fin de la semaine précédant la manifestation.

(1 chèque pour l'emplacement + 1 chèque de 10 € de caution. voir ci-dessous)

Chaque exposant est prié de laisser son emplacement propre après son départ. Pour ce faire, un chèque de caution de 10 € est demandé pour chaque emplacement réservé. Celui-ci sera restitué lors du départ de l'exposant sous condition qu'il est laissé son emplacement propre. Dans le cas contraire, la caution payera la déchetterie pour le nettoyage du site.

Important :

Toute inscription incomplète ou sans les paiements ne sera validé.

- Les exposants s'engagent à respecter les horaires et ne pourront partir avant la fin des horaires prévues.

Les véhicules ne pourront se déplacer sur l'espace de la manifestation pour le déballage et le remballage au-delà de 7h30 ni avant 16h30.

Pas de réservation possible pour les emplacements.